

LE TEMPS DES VACHES MAIGRES

EDITO Le nouvel épisode de sécheresse qui s'est abattu sur l'hémisphère Nord, et singulièrement sur la France, durant le printemps et surtout au cours de l'été, a occasionné des phases caniculaires qui n'ont fait que renforcer la prise de conscience du dérèglement climatique, celui-ci appelant à déployer des mesures d'urgence et radicales. Si l'atmosphère se réchauffe, les perspectives ouvertes tant par les gouvernements que par les banquiers centraux ont, quant à elles, refroidi les esprits. Du côté des premiers, il s'agit d'inciter les populations et les entreprises à adopter la sobriété, voire à se préparer à de possibles rationnements énergétiques. Pour les seconds, la lutte contre l'inflation est une priorité. Bref, il va falloir se désintoxiquer, se résoudre à tourner la page de l'abondance.

Avec la crise climatique, avec la pandémie, et surtout depuis l'entrée en guerre de la Russie en Ukraine, c'est le temps de l'abondance qui s'achève. Un message conjointement envoyé par les Gouverneurs de Banques Centrales et les Chefs d'Etats et de Gouvernements.

Resserrement monétaire

C'est la douche froide de l'été. Le retour de l'inflation a conduit les Banques Centrales à redresser leurs taux d'intérêt directeurs, qui sont longtemps restés très faibles voire négatifs, afin de contenir cette dérive inflationniste (prix des matières premières, risque sur les approvisionnements en gaz, taux de change défavorable à l'Euro...). La propagation de cette hausse des taux au système bancaire devrait suivre, contraignant fortement les conditions d'accès au crédit. Les Etats auront à subir une charge financière plus élevée, après une période faste de taux négatifs. Une bien mauvaise nouvelle pour les ménages, les entreprises et les Etats, qui, on le sait, doivent s'engager dans une transition écologique, énergétique... profonde, requérant des investissements massifs et étalés sur la longue période. Car le signal envoyé par la FED (Banque Centrale des Etats-Unis) lors de la réunion annuelle des Banquiers Centraux du monde est on ne peut plus clair. Par la voix d'Isabel Schnabel, membre du Directoire de la BCE, l'activité économique doit s'effacer devant l'impératif de lutte contre la hausse des prix.

Si, de plus, comme on le constate aux Etats-Unis, l'inflation (+8%), s'accompagne d'une revalorisation des salaires (+6%), la politique monétaire ne pourrait que se durcir davantage, au point de faire basculer les économies dans une récession généralisée, que plus personne n'exclut. Certains économistes en arrivent même à suggérer, pour l'Europe, un nouveau Plan de soutien afin d'absorber ces chocs, sachant que ces derniers n'affectent pas de la même façon les économies membres de l'UE. Suggestion très risquée, à en juger par les niveaux d'endettement publics, qui se sont fortement accrus depuis la pandémie de 2020. Une économie comme l'Italie, en proie à une crise politique, est désormais sous surveillance des acteurs financiers internationaux, la France n'étant pas loin derrière. Le syndrome grec serait-il de retour ?

Ceinture serrée sans les bretelles

Il va falloir aussi, côté production et consommation, se serrer la ceinture. Car Vladimir Poutine joue avec le gaz, le sien, et ferme peu à peu les canalisations (les flux de gaz par le gazoduc Nord Stream 1 sont en train de se tarir). L'Europe prend ainsi conscience de sa dépendance énergétique, faute d'avoir effectué – ou de les avoir retardés – les bons choix il y a plus de dix ans, en particulier en Allemagne. De plus, en France, les centrales nucléaires sont vétustes. Une panique s'empare des pouvoirs publics, à quelques encablures de l'hiver qui, pour le coup, est souhaité clément. On cherche des sources d'approvisionnement alternatives. Du côté des énergies renouvelables, elles ne seront pas disponibles avant longtemps, si ce n'est à

des échelons locaux. Il s'ensuit que chacun fait des œillades aux pays producteurs de gaz pour garantir les approvisionnements (Norvège, Algérie...). Politique du chacun pour soi.

Face à ces risques, à ces incertitudes, la sobriété est recommandée, pouvant aller, comme l'a indiqué Elisabeth Borne, jusqu'à décider de rationner les industries et/ou les ménages. Rationnement ? En France, mais sans doute aussi ailleurs, cela pourrait rappeler quelques mauvais souvenirs, et préparer de ce fait les esprits à des moments bien sombres, bruits de bottes obligent (il se dit dans certains couloirs que « le monde joue à la roulette russe avec une arme à cinq balles » !!!). L'UE est d'une certaine manière prise à son propre piège. Se passer des pays producteurs d'énergies fossiles – Green Deal – pas si simple lorsque l'un d'entre eux s'implique dans le jeu des sanctions et des contre-sanctions. Et nous voici parvenus à un prix de l'électricité qui a flirté avec les 1 000 €/Mgh fin août. L'ironie de la période actuelle réside dans le fait que la sobriété aurait de quoi satisfaire les écologistes, qui l'ont souvent appelée de leurs vœux. Mais de quoi nourrir au passage la récession, et provoquer quelques dégâts sociaux.

Car faute d'énergie, la production va se gripper. Que ce soit dans l'agroalimentaire, dans les biens d'équipement ou le matériel de transport, le climat des affaires se dégrade assez nettement depuis le début de l'année, et surtout en août. Rien que sur le secteur des engrais, dont on mesure l'importance pour les cultures, et la dépendance de l'UE, obtenus par la synthèse de l'azote avec du gaz, les industriels révisent à la baisse leurs niveaux de production. Comme l'approvisionnement en engrais passe fondamentalement par une poignée de fournisseurs, dont la Russie, le spectre d'une pénurie, ou, du moins, d'une poussée incontrôlable du prix, s'installe durablement dans le paysage agricole.

Récession guettant, l'économie mondiale va-t-elle alors retourner dans le congélateur dans lequel on l'avait mise au moment de la pandémie ? En tout cas, la rentrée automnale ne se démarque pas de la météorologie printanière et estivale : elle est brûlante. Le bateau ivre du monde semble voguer sans boussole.

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Contact : Thierry Pouch

thierry.pouch@apca.chambagri.fr

COÛT DE L'ÉNERGIE : L'AGRICULTURE FRANÇAISE S'ADAPTE MAIS LA SOBRIÉTÉ INDIVIDUELLE DES EXPLOITATIONS N'EST PAS TOUJOURS ASSURÉE

Une des conséquences économiques de la guerre russo-ukrainienne, c'est la hausse des prix du pétrole et du gaz ; il est certain que le renchérissement de ces produits aura un impact négatif sur les résultats de l'agriculture française en 2022, compte tenu du poids de l'énergie dans les charges des exploitations agricoles. Cependant, l'expérience a montré que sur long terme, l'agriculture française a su s'adapter et réduire sa vulnérabilité aux soubresauts des prix de l'énergie, même si au niveau individuel, la maîtrise des consommations d'énergie n'est pas toujours assurée.

Prix du pétrole, du gaz naturel et état du monde

Les prix du pétrole (graphique 1) et du gaz naturel fluctuent au gré de l'état du monde : des guerres (mais pas toutes), de l'activité économique mondiale, et des stratégies géopolitiques des nations. A cela s'ajoutent des facteurs techniques spécifiques à la production de cette matière première : découverte de gisement, coût de l'extraction, calendrier des investissements et concurrence des énergies alternatives ; sans compter les rapports de force entre les acteurs (pays producteurs/consommateurs, sociétés pétrolières).

Cela fait beaucoup de déterminants instables et complexes qui agissent sur le prix de produits devenus essentiels pour l'activité économique mondiale. La guerre russo-ukrainienne n'échappe pas à la règle et depuis le début du conflit, les prix du gaz ont doublé (mais ceux du pétrole sont à nouveau à leurs niveaux d'avant la guerre).

Elasticité-prix

Étant donné le rôle central des produits pétroliers et gaziers dans la vie matérielle des sociétés, celles-ci se sont adaptées pour réduire leur dépendance et leur vulnérabilité vis-à-vis de ces produits par des actions de longue durée en terme de recherche et d'innovations technologiques, et de développement des sources d'énergie alternatives (et aussi marche vers la sobriété énergétique dans les comportements individuels).

S'agissant de l'agriculture française, elle s'est, elle aussi, adaptée à la hausse tendancielle des prix de l'énergie mais avec une certaine inertie (graphique 2) :

- Quand survient le premier choc pétrolier (1973), les achats de la branche agricole de produits énergétiques (en volume), continuent d'augmenter ; dans un contexte de modernisation (mécanisation), le besoin d'énergie semble incompressible : l'élasticité-prix de la demande agricole en produits énergétiques est positive (segment A du graphique)
- Au moment du second choc pétrolier (1978-1979), dans tous les secteurs de l'activité nationale, on a compris que le pétrole ne sera plus jamais un produit bon marché ; pour l'agriculture, la soudaine hausse des prix pétroliers conduit à une rupture : ses achats (en volume) de produits énergétiques (dont la principale source sont les produits pétroliers) ne progresseront plus jusqu'à aujourd'hui (segment B du graphique).

Début des années 2000 : nouvelles hausses de prix du pétrole ; la croissance économique mondiale (tirée par la Chine) est au plus fort ; sur les marchés mondiaux de matières premières (pétrole et gaz, compris), la demande s'emballe et les prix de même. A partir de ce moment, l'agriculture nationale s'engage dans une tendance profonde de réduction des achats de produits énergétiques ; l'élasticité-prix de la demande agricole en produits énergétiques est devenue négative (hausse des prix, baisse de la demande).

Rendements d'échelle

Au niveau individuel, on voit peu cette baisse tendancielle des achats d'énergie en volume depuis 2000 ; en tout cas, ce n'est pas visible dans la courbe des achats de carburant(1) (2) des exploitations pour qui cette charge compte le plus : exploitations

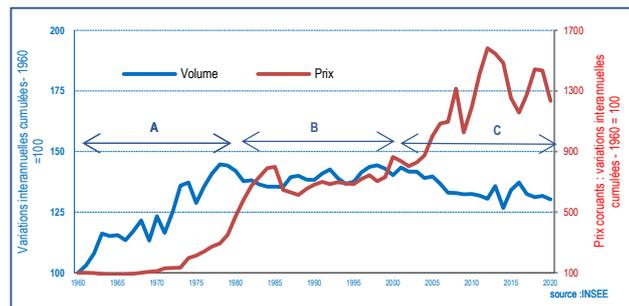
spécialisées dans la production de céréales, oléagineux et protéagineux (Otex 15), de produits de grandes cultures (Otex 16) et de lait (Otex 45) que nous avons représenté dans le graphique 3 (données issues du Rica(3)).

Il n'y a pas de contradiction entre ces tendances : individuellement, les exploitants réduisent peu leur consommation de produits énergétiques (graphique 3) mais comme le nombre d'exploitations diminue au cours du temps, la somme totale des consommations individuelles est sur un trend baissier (graphique 2). En fait, c'est comme si l'agriculture française réalisait des économies d'échelle : elle concentre son activité dans un nombre d'établissements de moins en moins nombreux (les exploitations agricoles) et cette concentration est source d'une économie globale d'intrants utilisée par l'agriculture nationale (économie d'échelle) ; on ne se réjouira pas vraiment de cette économie d'échelle dont un des moteurs est la baisse du nombre d'exploitations actives sur le territoire.

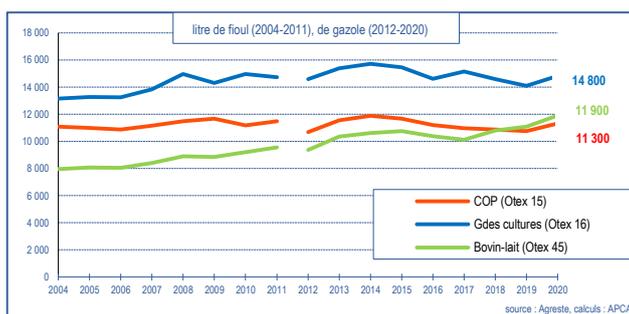
Graphique 1 : prix du pétrole (long terme)



Graphique 2 : Consommations intermédiaires d'énergie de la branche agricole (volume/prix)



Graphique 3 : charges moyennes par exploitation de carburant (stocké) par orientations de production



Contact : Didier Caraes

didier.caraes@apca.chambagri.fr

(1) Les micro-données individuelles anonymisées des exploitations du Rica sont disponibles sur le site <https://agreste.agriculture.gouv.fr/>. S'agissant des charges d'énergie, seules les variables concernant les carburants permettent une analyse de long terme.

(2) Jusqu'en 2011, le carburant utilisé par les exploitations agricoles françaises était du fioul domestique. A partir de 2011, l'usage de ce produit est interdit ; il est remplacé par le gazole non routier. Sur le plan statistique, cela se réduit par une rupture de série que nous avons signalée par une rupture dans les courbes du graphique 3.

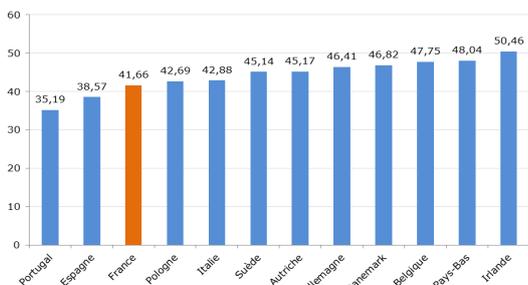
(3) Pour les autres produits énergétiques (électricité, gaz), et pour les autres orientations de production, on ne voit pas non plus d'inflexion nette à la baisse ; si ce n'est après 2015 pour quelques orientations de production.

Cet été, la Fédération des producteurs de lait a tiré la sonnette d'alarme sur les prix du lait à la production en France, des prix qui ne permettraient plus de couvrir l'évolution des coûts de production des éleveurs (en hausse depuis plus d'un an et demi si l'on s'en réfère à l'indice MILC de l'Institut de l'élevage, IDELE). Le syndicat mettait notamment en avant le décrochage des prix à la production à l'œuvre en France vis-à-vis des autres Etats membres, ciblant à la fois la responsabilité de la grande distribution, qui se montrait trop frileuse à augmenter les prix du lait pour les consommateurs, mais aussi celle des laiteries.

Prix du lait : la France s'éloigne des autres Etats membres

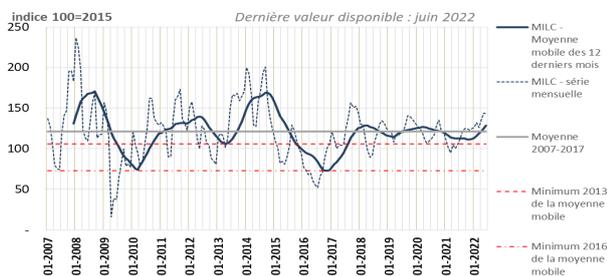
Le suivi des prix du lait cru à la production montre bien un différentiel important entre le niveau des prix en France et celui des autres principaux pays producteurs européens (graphique 1). Sur un an, le prix du lait cru en Allemagne est 11 % supérieur à celui relevé dans l'Hexagone, mais cette différence s'élève à 15 % aux Pays-Bas, et à 21 % en Irlande. Seuls les pays d'Europe de l'Est et Centrale, ainsi que le Portugal et l'Espagne, se situent à des niveaux de prix inférieurs à ceux pratiqués en France. Dans le même temps, les volumes de lait collecté sont en baisse de -1,6 % en France entre la campagne 20-21 et 21-22, sur fond de sécheresse et de décapitalisation, soulevant des questions quant au devenir de la filière française.

Graphique 1 : Prix moyen sur la période septembre 2021-août 2022 - en EUR/100 kg (Source : Observatoire du lait)



Toutefois, dans une publication de septembre 2022, Agreste note que, depuis juin 2021 et sur un an, la hausse du prix du lait à la production a permis de compenser la hausse du coût de l'aliment¹. Il faudrait bien sûr étendre l'analyse aux autres postes de dépenses des éleveurs – carburants, énergie, engrais – mais aussi tenir compte de l'évolution de la part des aliments achetés dans le produit brut, en cette année de sécheresse, pour en tirer une quelconque conclusion. Pour cela, on se référera à l'indicateur marge IPAMPA sur coût total indicé (MILC) élaboré par l'IDELE² qui mesure la différence entre un panier de produits et un panier de charges, paniers exprimés en indice (base 100 en 2015). On observe que cet indicateur se situe depuis 2018 autour de la moyenne 2007-2017, avec de moindres à-coups que par le passé (graphique 2). Alors que la moyenne 2007-2017 s'établit à 121,35 en indice, l'indice MILC est aujourd'hui à 138,11 – ou encore à 116,58 €/1000 L. La hausse de cette marge est permise non seulement par la progression du prix du lait, mais aussi par celle du produit issu des ventes d'animaux – or, les niveaux de prix porteurs sur ce poste expliquent en grande partie la progression de la MILC.

Graphique 2 : Marge IPAMPA lait de vache sur coût total indicé (Source : Institut de l'Elevage d'après FranceAgriMer, Insee et SSP)



Une filière entièrement contractualisée depuis 2011

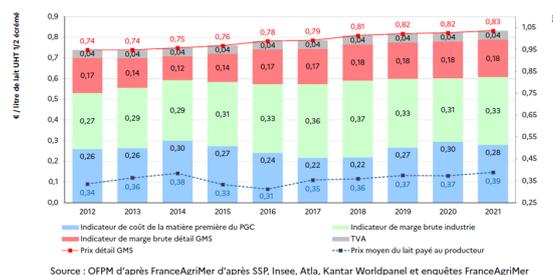
La contractualisation est en effet obligatoire en lait de vache depuis 2011. Une disposition prise pour remédier à la crise qui a frappé le secteur laitier lors de la crise économique et financière de 2008-2009. Une illustration du fait que la contractualisation n'est pas une fin en soi, et n'est pas automatiquement synonyme de prix à la production plus attractifs. Les contrats à l'œuvre en France sont construits autour d'une formule de prix intégrant trois types d'indices dont le poids reflète le mix-produit des laiteries. En moyenne, on estime que le prix du lait est issu à 60 % de l'indicateur des prix des produits de grande consommation (PGC) sur le marché français, à 20 % de l'indicateur PGC export, reflété par le prix du lait en Allemagne, et à 20% de l'indicateur du prix des produits industriels, fondé sur la valorisation du lait en beurre et poudre. La proportion de l'indicateur PGC export s'élève toutefois à 40 % pour la coopérative Sodiaal, qui a suspendu en juillet et pour trois mois l'application de la formule de prix pour enrayer la hausse. Lactalis a également pris la décision en août de fixer le prix du lait. Les deux opérateurs invoquent des difficultés à répercuter les hausses de prix auprès de la distribution. De l'autre côté du globe, la coopérative néo-zélandaise Fonterra annonce un prix du lait historiquement haut, tiré par une demande mondiale porteuse et une offre en baisse.

Le levier de la brique ?

Du côté des distributeurs, des annonces ont été faites pour calmer les tensions. Le groupement les Mousquetaires a par exemple annoncé le 5 septembre des engagements en soutien à la filière laitière : un prix payé à l'OP Saint-Père de 463€/1000L, prix de base, et 513 €/1000L en moyenne, toutes primes comprises (lait pâturage sans OGM), et côté distribution un prix de vente « conseillé » d'au moins 0,95 euros le litre. Le président de Système U a quant à lui annoncé un prix de vente plancher en magasin à 1 €/L. Même son de cloche du côté de Lidl.

Rappelons qu'en 2019, seuls 8 % de la collecte nationale étaient destinés aux laits conditionnés (cette valorisation est bien plus élevée pour le lait biologique, puisque 26 % des volumes collectés sont destinés aux laits liquides)³. Alors, au-delà du symbole que représente la brique de lait, cibler le lait vendu en GSM et les consommateurs sera-t-il suffisant pour faire évoluer les prix payés aux éleveurs ?

Graphique 3 : Décomposition du prix du lait UHT demi-écrémé en GSM



En moyenne, le prix du lait payé au producteur représente 45 % du prix de vente du lait UHT demi-écrémé en GSM (graphique 3). Quel pourrait être l'effet d'une hausse du prix du lait en magasin sur les comportements d'achat des consommateurs ? Le lait peut certes être considéré comme un produit de base dans le panier des ménages, l'INSEE relève pourtant un certain degré d'élasticité de la demande en lait conditionné, a fortiori du lait demi-écrémé⁴. Autrement dit, en cas de hausse des prix de vente, les achats de lait pourraient se contracter, ce qui viendrait renforcer la pression sur les producteurs, surtout dans un contexte d'inflation qui amoindri le consentement des consommateurs à payer plus cher les produits alimentaires qu'ils consomment.

Contact : Marine Raffray
marine.raffray@apca.chambagri.fr

¹<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/TbdCpr2209/detail/>
²<https://idele.fr/detail-article/milc>
³Idele (2020), OÙ va le lait ?, Economie de l'élevage, n°513
⁴<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1379796>

« ADIEU POULET »... OU LA SOUVERAINETÉ BAFOUÉE

Tout concourt à faire de la filière avicole l'une des plus fragilisées du secteur agricole français depuis 2021. C'est pourquoi il est suggéré d'emprunter le titre d'un film réalisé par Pierre Granier-Deferre, sorti en 1975, comme pour souligner l'extrême gravité de la crise que traversent les producteurs de viande de volaille. La conjugaison d'une hausse du coût de l'aliment, de la sécheresse, mais surtout de la grippe aviaire, amène l'observateur à se demander s'il ne faut pas dire adieu à cette filière, et en particulier au poulet.

Depuis le début de l'année, les abattages de volailles sont en chute libre. Au cours du premier semestre, il est passé de 140 000 à 110 000 tonnes équivalent carcasse (tec). Les canards forment l'espèce la plus touchée, puisque les volumes abattus ont chuté de 60 %, le poulet ne reculant si l'on peut dire que de - 9%.

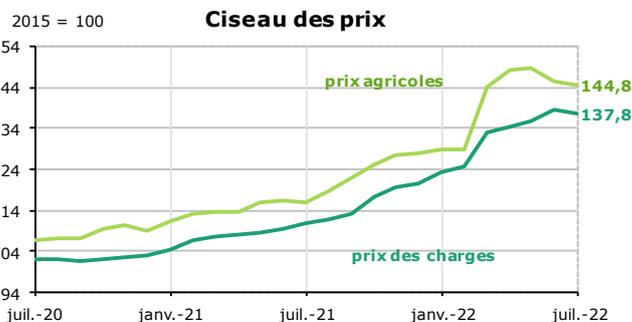
A cette catastrophe sanitaire, s'est ajouté l'alourdissement du coût de l'aliment pour animaux, aux alentours de + 30 % sur un an selon l'INSEE, sous l'effet de la forte poussée des prix des céréales et des oléagineux consécutive de la reprise économique, mais surtout de la guerre en Ukraine. Cette guerre occasionne, on le sait, des tensions sur les prix et les approvisionnements énergétiques, énergie indispensable notamment pour les couvoirs.

Pauvre viande de poulet, déjà affectée autrefois par des accords commerciaux internationaux dans le cadre du GATT/OMC – Cycle d'Uruguay 1986-1994 – qui ont eu pour conséquence de fragiliser la compétitivité des exploitations avicoles, puis par une concurrence intra-européenne se durcissant au gré des élargissements. Aujourd'hui, l'UE, qui avait signé en 2015 un partenariat commercial avec l'Ukraine, n'a rien trouvé de mieux à faire que d'accélérer sa mise en application, en supprimant notamment les droits de douane sur les importations de poulet en provenance d'Ukraine. A l'arrivée, selon l'interprofession de volaille de chair, les importations de poulet ukrainien se sont envolées au cours du premier semestre, en rythme annuel (+ 122 %). L'aide économique ainsi fournie à l'Ukraine porte ainsi un lourd préjudice aux producteurs français. Certes, la grippe aviaire rationne les disponibilités en poulet dans une France où les consommateurs en mangent beaucoup, mais de là à renforcer une pression concurrentielle déjà à l'œuvre depuis plusieurs années, il y a une marge. Importations d'autant plus facilitées que, en complément des droits de douane nuls, les exportations ukrainiennes affichent des coûts de production environ deux fois moindres par rapport aux producteurs français, et bénéficient d'un taux de change qui leur est particulièrement favorable par rapport à l'Euro.

N'y aurait-il pas un paradoxe, qui nécessiterait une explication, entre l'affirmation de la souveraineté et de l'autonomie alimentaires – une fois de plus réaffirmées par le Président de la République lors de sa visite à Terres de Jim – et les pratiques commerciales de l'UE ? Pour le dire autrement, peut-on légitimement chercher à aider économiquement et donc financièrement un pays en guerre, tout en sacrifiant une filière déjà mal en point pour des raisons sanitaires ? Une belle preuve de l'incohérence légendaire de l'Europe agricole.

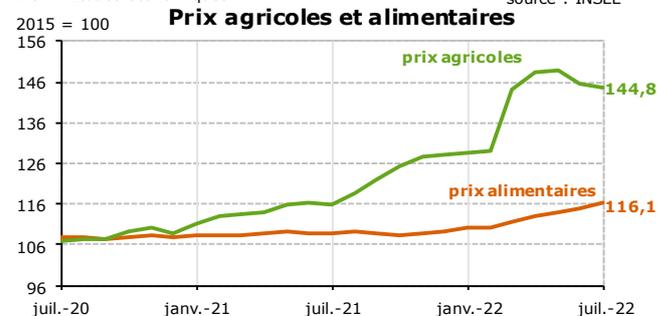
Car la crise de la filière avicole cache certainement une manœuvre plus inquiétante. On sait en effet que plusieurs Etats membres entendent, avec la Commission, accélérer le processus d'adhésion de l'Ukraine à l'UE. L'aide et la solidarité avec ce pays en guerre peut se comprendre. Il ne faudrait pas que l'UE, ce faisant, se drape du manteau de la solidarité pour mettre davantage en concurrence des économies qui, comme l'Ukraine, sont encore loin de répondre aux normes et exigences imposées aux agriculteurs, que ce soit en France, ou aux Pays-Bas, ces derniers exprimant sur ce sujet, depuis quelques semaines, leur mécontentement.

Contact : Thierry Pouch



APCA - Etudes économiques

source : INSEE

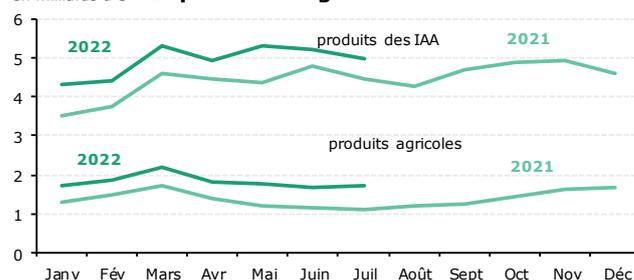


APCA - Etudes économiques

source : INSEE

% (Source : INSEE)	% 1 mois	% 12 mois	% 24 mois
prix alimentaires	1,0%	6,8%	7,7%
prix agricoles	-0,4%	25,2%	35,7%
prix des charges	-0,5%	24,1%	35,4%
inflation	0,3%	6,1%	7,3%

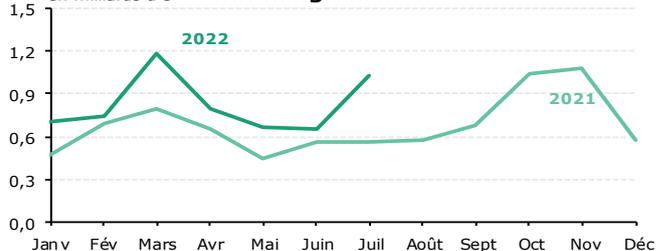
Exportations agroalimentaires



APCA - Etudes économiques

source : Douanes

Solde agroalimentaire



APCA - Etudes économiques

source : Douanes

Solde du commerce extérieur agroalimentaire		
(Source : Douanes/SSP)		
En milliards d'€	en juillet	en cumul
2022	1,035	5,782
2021	0,560	4,186

Chambres d'agriculture France (APCA)

9 avenue George V — 75008 Paris

Tél : 01 53 57 11 40

E-mail : marine.raffray@apca.chambagri.fr

Siret 180070047 00014

Directeur de la publication :

E-mail : thierry.pouch@apca.chambagri.fr

Mise en page : Odile Martin-Lefèvre

Nos articles sur le même thème

- Analyses et Perspectives n°2208, juillet 2022, « 50 ans après le rapport Meadows, peut-on changer de paradigme ? »

- Lettre Economique n°428, juillet 2022, « Pandémie, guerre : la facture est lourde pour la zone Euro »

www.chambres-agriculture.fr



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION